

## LE 14 MARS

### *AVEC LES AGENTS EN LUTTE A LA DGFIP*

La DGFIP va basculer dans une nouvelle ère loin de ce que nous avons connu. Ses missions, leur périmètre, leur contenu et la manière de les exercer entrent clairement dans une phase de démantèlement méthodique. Dans le même élan, les projets anéantissant les droits et les garanties des agents et les possibilités d'évolution de carrière sont en cours de finalisation :



**TOUS LES SERVICES SONT MENACÉS**



**UNE PRÉVISION DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS JAMAIS ATTEINTE**



**DES RÈGLES BAFOUÉES ET DES ENGAGEMENTS RENIÉS**

Contrairement à ce que dit Monsieur Darmanin dans les médias, tout ne va pas bien à la DGFIP et les projets de réformes vont même à l'encontre de l'intérêt du service public, de ses personnels et des usagers.

## **POUR UN CHANGEMENT DE CAP A LA DGFIP**

**FO FINANCES SOUTIENT LA MOBILISATION ET LA GRÈVE**

### **LE 14 MARS**

- ✓ **Pour l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- ✓ **Pour l'abandon de tous les projets en cours, y compris la géographie revisitée du directeur général, des expérimentations d'agences comptables, de la concentration des services, du transfert de la mission cadastrale à l'IGN, de l'agence unique de recouvrement,**
- ✓ **Pour l'ouverture de véritables discussions sur le devenir des missions, des implantations territoriales et le maintien des garanties individuelles et collectives dans le cadre des CAP sur la base de règles transparentes et négociées au niveau national,**
- ✓ **Pour la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins,**
- ✓ **Pour une opération massive de repyramidage des emplois par une amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et un large plan de promotions de C en B et de B en A,**
- ✓ **Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice,**
- ✓ **Pour la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200€ brut par mois, via l'IMT et leur intégration dans le traitement,**
- ✓ **Pour l'attribution à tous les agents de la prime exceptionnelle de 200€.**

Paris, le 6 mars 2019